



LISTE DES PIÈCES OBLIGATOIRES A FOURNIR 2023-2024

Pièces obligatoires pour toutes les activités

- Attestation sur l'honneur 2023/2024
- Signature du règlement intérieur 2023/2024
- Règlement d'adhésion de 22 €/enfant et de 44 €/famille (**à réception de la facture uniquement**)
- Photocopie du carnet de vaccination
- Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) **si votre enfant est concerné**
- Attestation d'assurance (responsabilité civile)
- Photo d'identité
- Justificatif de QF : Attestation QF CAF **ou** Attestation QF MSA **ou** Dernière facture de restauration scolaire si votre enfant est dans une école publique de la ville de Bordeaux **ou** Dernière feuille d'impôts des deux parents (sauf en cas de parent isolé) – **Sans document QF vous serez au tarif maximum par défaut**

Pièce obligatoire supplémentaire uniquement pour le multisports et les vacances sportives

- Certificat médical

Pièce obligatoire supplémentaire uniquement pour les mercredis et accueils périscolaires (APS) sur les centres Bordelais

- Attestations employeurs des 2 parents, ou du parent dans le cas d'une garde exclusive

Pièce obligatoire supplémentaire en cas de situation particulière concernant la garde du ou des enfant(s)

- Copie du dernier jugement de divorce ou ordonnance provisoire du Juge des Affaires Familiales

OPTIMOMES LOISIRS

10 rue de la Moulinatte – 33130 BEGLES

secretariat@optimomesloisirs.com